



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2015-038

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2015

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-10-28-001 - Décision de délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-10-28-001

Décision de délégation de signature pour la gestion
financière de la cité administrative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MIDI PYRENEES ET DE LA HAUTE GARONNE
Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service
34 rue des Lois
31039 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par Sylviane DURAND
Tél 05 61 10 67 74

Décision de délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative

L'administratrice générale des finances publiques, directrice du « pôle pilotage et ressources »

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

Vu le décret du 12 juin 2014 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;

Vu le décret du 27 mars 2012 affectant Mme Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON en qualité d'administrateur général des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de Midi -Pyrénées et du département de la Haute-Garonne;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON, administratrice générale des finances publiques ;

Vu l'article 2 de l'arrêté précité autorisant Mme Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Arrête :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON, administratrice générale des finances publiques, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne en date du 30 juin 2014,

- d'émettre et d'adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Toulouse ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'Etat, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;

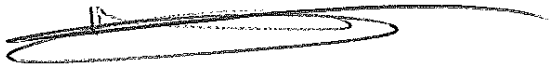
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Toulouse, imputées sur le compte de commerce 907 « Opérations commerciales des Domaines ».

sera exercée par M. Laurent RIVOALLAN, administrateur des finances publiques adjoint ou à défaut par M. Francis OLIVETTI ou M. Bernard SEGUIN, inspecteurs divisionnaires des finances publiques ou par M. Jean-Jacques SAINT-SERNIN, inspecteur des finances publiques ou par M. Bruno BITARD, régisseur de la cité administrative ou par Mme Marie CLAVIERE, contrôleuse des finances publiques, ou par M. Jean RODRIGUEZ, contrôleur des finances publiques, ou par M. Eddie FRANÇOIS, agent administratif des finances publiques.

A Toulouse, le **28 OCT. 2015**

L'administratrice générale des finances publiques,



Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON